



Dossier de mon grand père classé???

Par **Castier Arnaud**, le **20/11/2016** à **19:38**

Bonsoir, mon grand père est décédé en 2010 et sa succession est bloquée depuis cette date par un de mes oncles, ma maman est décédée en mai de cette année! Avec mes frères nous sommes dans les démarches pour savoir où le dossier en est, on nous a réclamé un acte de notoriété chose faites et envoyé! Et n'ayant toujours aucune nouvelle, j'ai appelé et envoyé mail et là on me répond que le dossier est classé! Comment peut on classer un dossier qui est bloqué depuis bientôt 7ans, sans en avertir personne, n'ayant meme pas pris contact avec nous depuis le décès de notre mère et nous avoir demandé un acte de notoriété! Tout en sachant que nous nous sommes manifestés car elle n'a pas fait de recherche d'héritier à la mort de notre mère. Merci de votre réponse